



AVIS DE CONVOCATION

La prochaine réunion du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan se déroulera le :

Mardi 17 SEPTEMBRE 2024 à 18 h 30
A la salle des fêtes de CLARENS
65 300 CLARENS

L'ordre du jour est le suivant :

1. Vie des assemblées : Installation Conseillers communautaires commune de Fréchendets
2. Vie des assemblées : Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2024
3. Vie des assemblées : Compte rendu des décisions prises par le Président
4. Vie des assemblées : Compte rendu des délibérations prises par le Bureau
5. Intervention extérieure : DDT 65 - Présentation de la note d'enjeux établie par les services de l'Etat au sujet du PLUI – présentation du fonds territorial d'accessibilité
6. Développement économique : Appel à manifestation d'intérêt du CM 10 - choix de l'offre la mieux-disante
7. Développement économique : Enquête publique – Avis à rendre suite à la demande d'ICPE déposée par la société KNAUF UNSULATION LANNEMEZAN
8. Finances : FPIC 2024 : Répartition du prélèvement et / du reversement entre EPCI et ses communes membres pour l'exercice 2024
9. Finances : Décision modificative budgétaire pour le budget principal
10. Finances : Demande d'admission de non-valeur
11. Finances : Reversement des attributions compensant le transfert de la part CPS des communes
12. Finances : Passage du budget annexe de l'office de tourisme en M57 au 1er janvier 2025 et mise en place du CFU
13. Finances : Taxe de séjour : modification des périodes de perception

14. Habitat et aménagement du territoire : Modification du PLU d'Avezac Prat Lahitte
15. Habitat et aménagement du territoire : Adhésion de la commune de Capvern à l'établissement public foncier – signature d'une convention Opérationnelle
16. Habitat et aménagement du territoire : Délégation ponctuelle de l'exercice du droit de préemption sur la commune de Lannemezan à l'occasion de l'aliénation d'un bien et dans le périmètre de la convention pré-opérationnelle n°992HP2024 signée avec l'EPF
17. Habitat et aménagement du territoire : Délégation ponctuelle de l'exercice du droit de préemption sur la commune de Lannemezan à l'occasion de l'aliénation d'un bien et dans le périmètre de la convention pré-opérationnelle n°1015HP2024 signée avec l'EPF
18. Vie institutionnelle : Extension du périmètre d'intervention du SMECTOM sur 28 communes de la CCPTM et 2 communes de la CCPL

Le Président,
Bernard PLANO

